ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 52068

Texte de la question

Ainsi qu'il a pu le constater en Loir-et-Cher, M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les ambulanciers pour appliquer les lois relatives à la réduction du temps de travail. Les mesures de l'accord cadre qui doivent s'appliquer à partir du 1er novembre prochain impliquent, pour que les ambulanciers assurent leurs obligations en matière de garde départementale et de garde SAMU, une forte hausse de leur masse salariale et d'importantes contraintes horaire L'absence de revalorisation tarifaire significative et de défiscalisation de cette profession ne permet pas aux ambulanciers de financer les nouvelles obligations sociales. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour assurer le maintien des gardes tout en assurant la pérennité des entreprises de transport sanitaire.

Données clés

Auteur : M. Patrice Martin-Lalande
Circonscription : Loir-et-Cher (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52068
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5726